



Bureau communautaire 30 mars 2023

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Bureau communautaire du 23 février 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 23 février 2023.

Bureau communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Abrogation de la délibération n° B01_12_2022_08 relative à l'établissement d'une convention de remboursement de fluides avec les communes bénéficiant du bouclier tarifaire à compter du 1^{er} mai 2023

Contexte :

20 février 2023 : Courrier de la préfecture des Deux-Sèvres sur signalement de la DGFIP contestant la légalité du dispositif mis en place par la communauté de communes

17 Mars 2023 : Rencontre avec le secrétaire général de la préfecture visant à identifier les solutions de mise en œuvre envisageables

- **Proposition** : Abrogation à compter du 1^{er} mai 2023 de la délibération du bureau communautaire validant le principe du transfert des abonnements électriques aux communes bénéficiant du bouclier tarifaire contre remboursement

Conséquences :

- La communauté de communes et les communes ayant délibéré et transféré les compteurs sont invitées à délibérer pour abroger leurs délibérations à compter du 1^{er} mai 2023
- La communauté de communes reprendra les compteurs transférés au 1^{er} mai 2023, les communes seront remboursées pour la période courant du 1^{er} décembre au 30 avril 2023

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Abrogation de la délibération n° B01_12_2022_08 relative à l'établissement d'une convention de remboursement de fluides avec les communes bénéficiant du bouclier tarifaire à compter du 1^{er} mai 2023

Le bureau communautaire est invité à :

- **ABROGER** à compter du 1^{er} mai 2023 la délibération n° B01_12_2022_08 en date du 1^{er} décembre 2022 relative à l'établissement d'une convention de remboursement de fluides avec les communes concernées,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique - Intervention de

Monsieur Nicolas RAGOT

3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Contexte : Nouvelle vente à la société TRANSPORTS COLLON d'un ensemble immobilier, cadastré ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352, situé à Limalonges (79 190), zone d'activité des Maisons Blanches



Remplaçant l'ancien projet de la société d'acquérir les parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 (Vente autorisée par la délibération n°B07_04_2022_02B du 7 avril 2022)

Surface : 2 518m²

Objectif : Permettre à la société :

- d'implanter l'entreprise de transport dans des bâtiments adaptés à son activité ; et
- son développement futur

Prix : 17 000 € hors taxes et hors frais ; soit environ 6,75 € HT/ HF par m² de terrain. Le taux de la TVA applicable à cette cession est de 20 % en sus, soit un montant de 3 400 €. La vente totale sera par conséquent à **20 400 € TTC**

Bureau communautaire - 30 mars 2023

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Conditions suspensives :

- Obtention du permis de construire portant sur le projet, purgé de tout recours et retrait ;
- Obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité

(achat du foncier, coûts de construction, frais...) ;

- Inscription d'une clause de retour au profit de la communauté de communes Mellois en Poitou, au prix de vente initial et aux frais exclusifs de l'acquéreur, dans le cas où le projet n'est pas réalisé dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique.

Clause de réitération :

Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir avant le 31 décembre 2023. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque.

Attractivité économique et touristique -

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Le bureau communautaire est invité à :

- ANNULER la vente des parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 ;
- RETIRER la délibération n°B07_04_2022_02B du 7 avril 2022 autorisant la vente des parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération, pour un ensemble immobilier d'une superficie de 2 518m² constitué des parcelles cadastrée ZR0348 (1 920m²), ZR0350 (14m²), ZR0351 (314m²) et ZR0352 (270m²), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 17 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 6,75€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DÉCIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2023 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Bureau communautaire

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire - Intervention de Madame

Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°2 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré, conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Contexte : Prolongation d'un an de la convention avec le département et le collège de La Mothe-Saint-Héray relative à la fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré pour les écoles communautaires de La Mothe-Saint-Héray



Convention arrivée à échéance le 31 décembre 2022

Une réflexion avec le département est en cours sur la refonte et le renouvellement de la convention pour janvier 2024

Education – Politique scolaire - Intervention de Madame

Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°2 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré, conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou, jusqu'au 31 décembre 2023 au stricto sensu,
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°2 prolongeant d'un an la convention avec le département des Deux-Sèvres et le collège de l'Orangerie pour la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré des écoles communautaires de La Mothe-Saint-Héray.

Bureau communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. Nouveau tarif pour la vente de composteurs 300 L à compter du 15 avril 2023

Contexte : L'ajout par la communauté de communes d'un tarif pour la vente de composteurs 300 L à 11 € l'unité à compter du 15 avril 2023

Modèles déjà disponibles :

- 1000 L et bioseau à 21 €
- 600 L et bioseau à 15 €

Ces deux modèles correspondent aux caractéristiques suivantes :

Type de composteur (Déchets Verts) (Déchets alimentaires)	Nb de personnes dans le foyer	Superficie terrain
600 L	Jusqu'à 6	Jusqu'à 1200 m ²
1000 L	Jusqu'à 10	Jusqu'à 2000 m ²

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. Nouveau tarif pour la vente de composteurs 300 L à compter du 15 avril 2023

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'ajout d'un tarif pour la vente de composteurs 300 L à 11 € l'unité à compter du 15 avril 2023.

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Le Musée offre aux visiteurs un espace boutique à la fin de la visite dans laquelle ils peuvent trouver des objets en lien avec le monde gallo-romain.

Les prix de vente varient entre 1€ et 35€.



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Suite aux augmentations des prix des fournisseurs, les tarifs ont été revus, comme annoncé dans l'annexe. De plus, chaque année, des nouveaux produits sont ajoutés pour créer de l'attractivité et poursuivre l'augmentation du chiffre d'affaires (1 700 € en 2022).



6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Le bureau communautaire est invité à :

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs, pour la boutique, applicables à compter de la date de signature de la présente délibération.

7. Moulin du Marais – État d'avancement du projet

Pour rappel, les raisons du projet :

- ❑ Nécessité de faire un bilan des usages du site au bout de 10 ans
- ❑ Le bon moment pour impulser une nouvelle réflexion pour le projet d'ensemble
- ❑ Le souhait de l'AIPM de quitter à plus ou moins long terme le site
- ❑ Des bâtiments sous-utilisés avec la question des charges en suspens pour la communauté de communes

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

2021

- ✦ **Janvier à mars** : Interview des usagers du site et réalisation du diagnostic
- ✦ **Mai** : Validation par les VP du diagnostic et lancement de la réflexion
- ✦ **Juin** : Création d'un comité technique
- ✦ **Septembre à décembre** : Définition d'enjeux et de valeurs partagés
- ✦ **Octobre** : Rédaction d'un avenant pour la convention URFR

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

2022

- ✦ **Janvier** : Synthèse de toutes les séances avec le comité technique
- ✦ **Mars** : Appel à candidature au conseil communautaire pour créer un groupe de travail
- ✦ **Juin** : Réunion du groupe de travail d'élus et du comité technique pour définir les axes de travail
- ✦ **Septembre** : Choix des axes
- ✦ **Octobre** : Rédaction de la convention de l'URFR

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Des enjeux définis par le comité technique

Être un lieu d'expérimentation innovantes, culturelles et plurielles en Nouvelle Aquitaine

Structurer un projet avec un socle commun à tous les acteurs impliqués, pour consolider et développer « le projet Moulin du Marais »

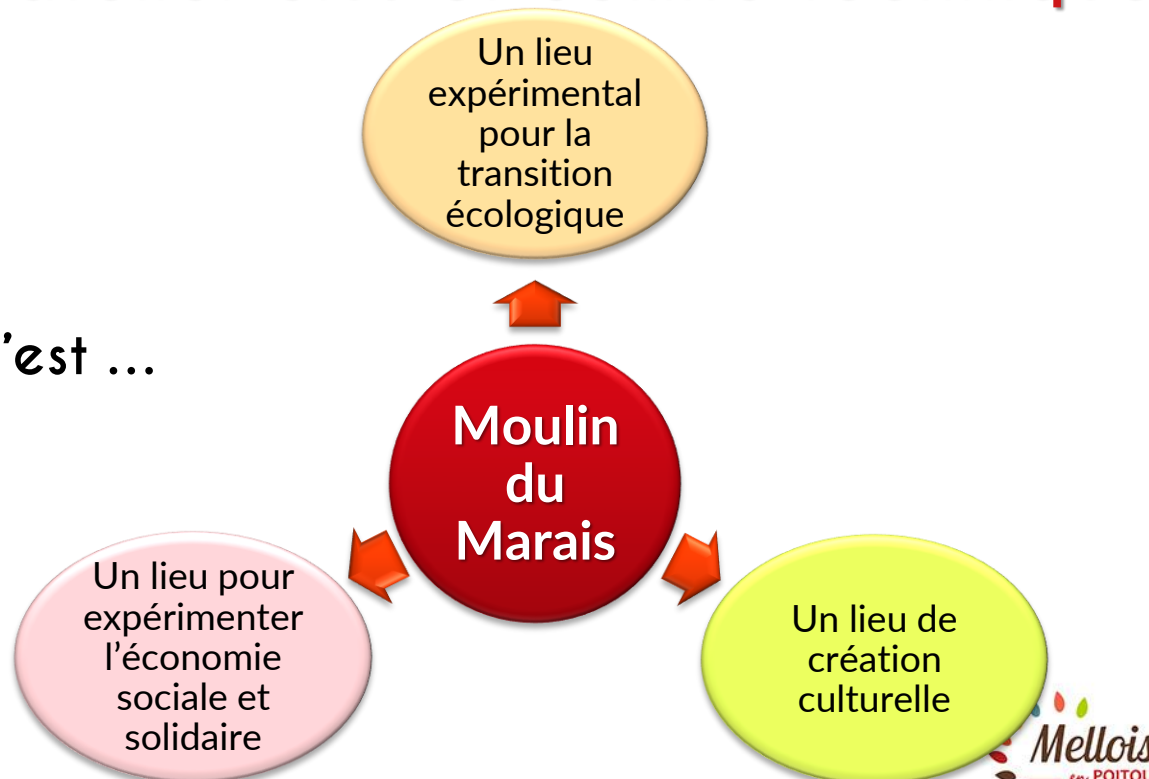
Faire connaître le Moulin du Marais, susciter la mobilisation des acteurs et l'adhésion du plus grand nombre

Trouver un modèle économique singulier correspondant aux acteurs présents sur site

Synthèse de l'atelier élus et comité technique

2023 - 2033

Le Moulin du Marais c'est ...



Synthèse des 3 ateliers du 27 juin 2022

**Un lieu de création
culturel = 21 points**

- Création en associant les habitants, les artistes locaux, amateurs et professionnels
- Valoriser la culture populaire(locale) et s'appuyer sur le centre de ressources existants
- Accueillir des créateurs très différents- lieu de test, d'expérimentation
- Valoriser la culturel populaire(locale) et s'appuyer sur le centre de ressources existants

**un lieu pour
expérimenter
l'économie sociale et
solidaire = 15 points**

- Economie circulaire et partage entre structures
- Soit production : maraichage, textile (public insertion)
- Soit lieu mis à disposition des habitants – jardin partagé, ateliers de réparation, mise à disposition de matériel

**Un lieu expérimental
pour la transition
écologique =14 points**

- Transmission – expérimentation
- Recueil des expérimentations déjà réalisées
- Energie renouvelable - Matériaux éco responsables- Utilisation de matériaux locaux (chanvre argile)
- Création d'un pôle d'expériences environnementales
- Un centre de formation aux métiers de l'artisanat
- Atelier zéro déchets

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Proposition des axes à retenir

- ❖ Le champ culturel est confirmé
- ❖ La transition écologique et le développement durable, un retour au projet initial de 2010 avec :
 - la valorisation des matériaux biosourcés (chanvre, bois, habitat local, pierre sèche...)
 - Une démarche d'éco-construction
 - Une sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables
 - Une ouverture au public avec pour souhait d'installer des supports pédagogiques

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

A la croisée des projets communautaires : la DPGD

Partie jardin

La DPGD, dans le cadre du PLPDMA recherche un site pour mettre en œuvre des actions autour des déchets verts.

Le moulin du Marais pourrait être un site de :

- Démonstration : jardiner au naturel, broyage, compostage
- Un site de formation
- Un site de vitrine

Ce travail est mené en collaboration avec l'association « Jardin du partage »

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

A la croisée des projets communautaires : la DAET

Partie Bâtiment

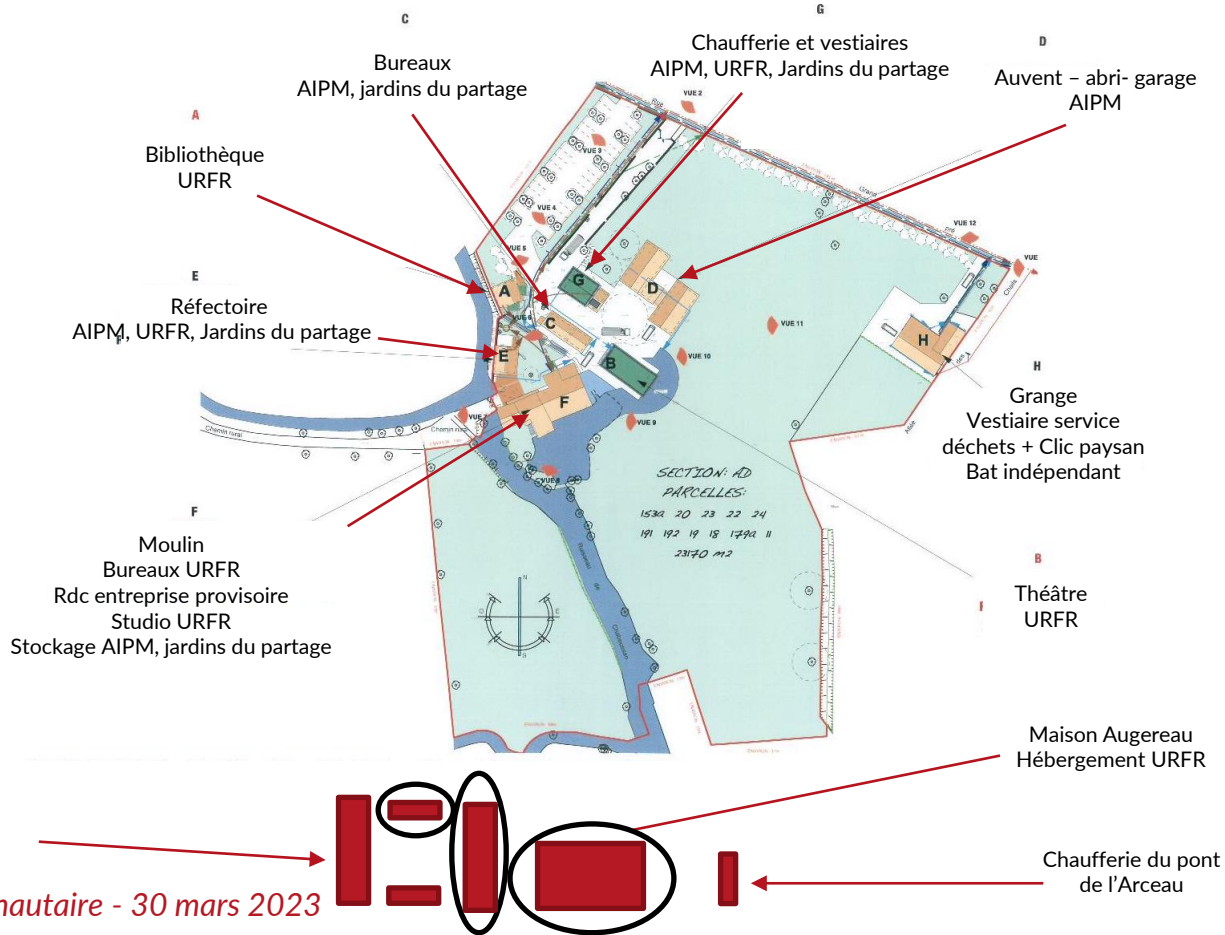
La DAET œuvre pour la structuration de la filière chanvre, notamment.

Le Moulin du Marais pourrait être **un lieu vitrine, pour réaliser des formations ou des évènements autour de bâtiment démonstrateur sur le thème du chanvre, de la terre crue.**

- Rencontre avec Odéys Nouvelle Aquitaine (Cluster construction et aménagement durables).

A voir également : la CAPEB et l'ARFAB (formation de l'artisanat du bâtiment).

Maison Augereau : un nouveau gestionnaire





Maison Augereau

39 lits et **une salle de réunion**
au rez-de chaussée



L'annexe



L'annexe Augereau
avec une cuisine, un réfectoire et 19 lits



Un nouveau gestionnaire : le Loup Garou

Embellissement de
l'annexe réalisée par
le Loup Garou

Gestion de la maison
Augereau et du bâtiment
annexe

Clôture d'espaces
privatifs devant la
maison Augereau et
l'annexe

**Signature d'une convention
d'occupation du domaine
public avec remise des clés
au 15 avril**

Entretien des
espaces verts par le
Loup Garou

Le montant du loyer en
année n et année n+1 : (
2023-2024) : 350 € / mois
pour les 2 bâtiments + 15%
du chiffre d'affaires à partir
de la 3^e année

Les fluides à la charge du
Loup Garou

Vente du mobilier

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Le projet du Loup Garou

La proximité avec le Moulin du Marais est pour Le Loup Garou un atout important. En effet, il propose actuellement une thématique Expression Artistique à destination des scolaires, des séjours de vacances et de différents groupes constitués.

Leur projet « proposer la Maison Augereau » :

- Au public scolaire sur les thématiques Expression Artistique et Environnement et développement durable
- Proposer l'accueil d'enfants et de jeunes en séjours de vacances en lien avec notre partenariat avec l'Association Cavale, organisateur de séjours de vacances sur toutes les vacances de la zone A.
- Accueillir des séminaires professionnels
- Accueillir des particuliers en format gestion libre ou avec pension

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

En 2022 pour le Moulin du Marais

Dépenses = 42 499 €

Recettes = 22 355 €

A partir de 2023 (estimation)

Dépenses = 15 720 €

Recettes = 23 815 €

Les principes retenus :

Des loyers réajustés

Des fluides et des charges payés par les associations au réel (plus de plafonnement).

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

2023

- ✦ **Janvier** : Rencontre avec le Loup Garou pour consolider l'offre
- ✦ **Mars** : Rencontre l'AIPM pour connaître leurs besoins actuels et redéfinir les espaces
- ✦ **Avril** : Signature de la convention d'occupation du domaine public et passage de relais entre l'URFR et le Loup Garou pour les locations
- ✦ **Ce qui reste à faire :**
 - Définition avec le comité technique d'un règlement intérieur, du rôle de l'URFR...
 - Réflexion sur la promotion et signalétique du site

7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du projet Moulin du Marais.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

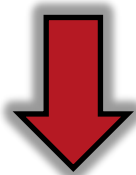
Question posée lors du bureau communautaire du
26 janvier 2023 concernant la subvention à
l'association Solidarité Paysans :

Bilan des agriculteurs accompagnés sur Mellois en
Poitou en 2022

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

95 fermes accompagnées en Deux-Sèvres, dont 18% sur le territoire du Mellois en Poitou



17 fermes

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Organisation d'un séminaire sur les compétences de la communauté de communes le 2 juin 2023

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Au vu du problème structurel d'équilibre du budget annexe TEOM et au regard des simulations fiscales réalisées, les membres de la commission finances ont retenu une augmentation du taux de 3,5 points, ce qui permettra à la collectivité de faire face aux évolutions 2023-2028 relatives aux installations, à l'organisation et à la collecte en fonctionnement comme en investissement :

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTIONS 2023-2028

INSTALLATIONS

- Les dépenses évitées et recettes supplémentaires avec la mise en place des nouvelles filières REP
- Les économies générées avec la fermeture de 2 déchèteries
- Les dépenses liées à la déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection
- Les incidences des nouveaux barèmes d'éco-organisme
- La régularisation administrative de l'ISDI de Chef Boutonne

COLLECTES

- L'augmentation du tri des déchets → Augmentation des couts et des recettes
- L'augmentation du cout de traitement des OM et encombrants
- Les dépenses évitées avec la baisse des déchets à traiter et les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

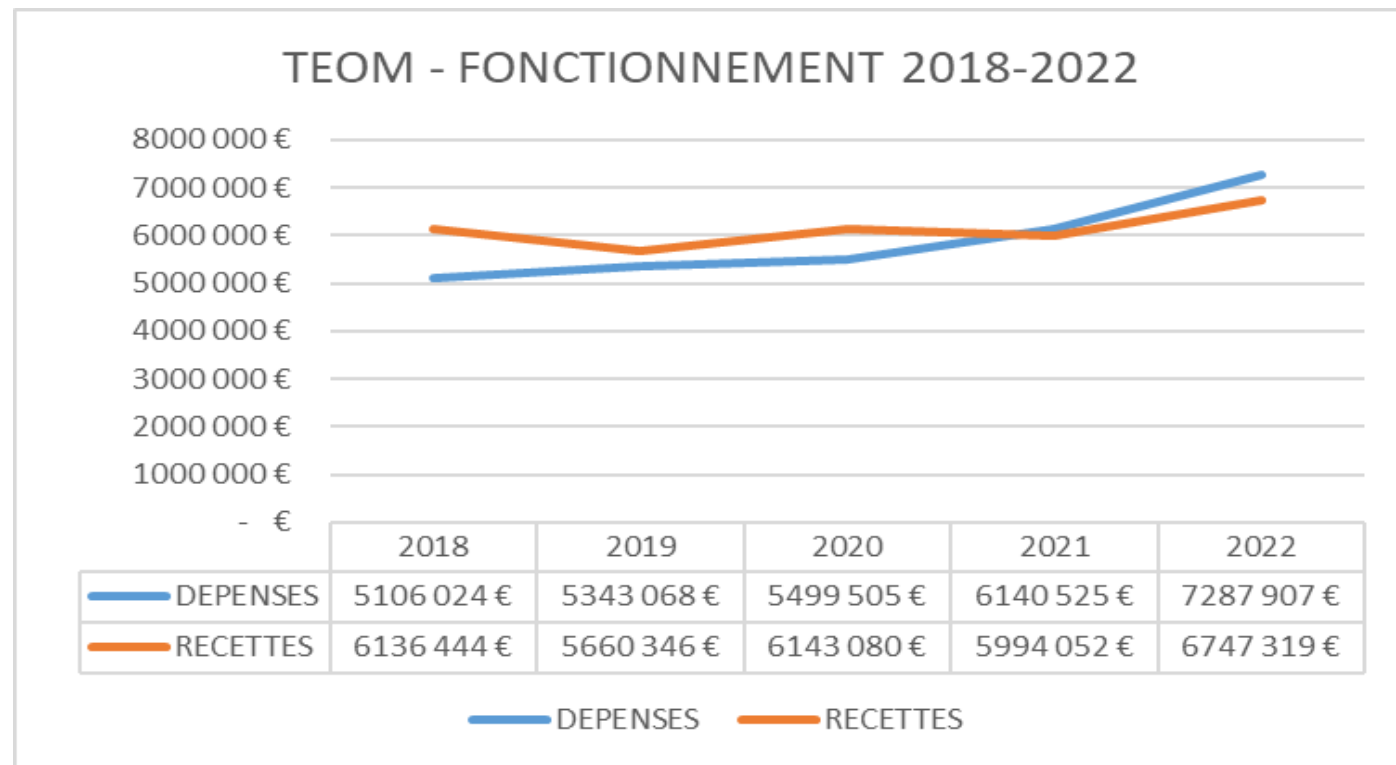
ORGANISATION

- L'évolution des fluides
- Loyer espace couvert BOM Chef Boutonne
- Fonctionnement de la base vie
- Evolution salariale

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2018



Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

INVESTISSEMENT - ÉVOLUTIONS 2023-2028

INSTALLATIONS

- La mise en conformité des déchèteries
- Les suites de la visite de la DREAL à la déchèterie de Melle
- La déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection

COLLECTES

- L'achat de véhicules
- Les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

ORGANISATION

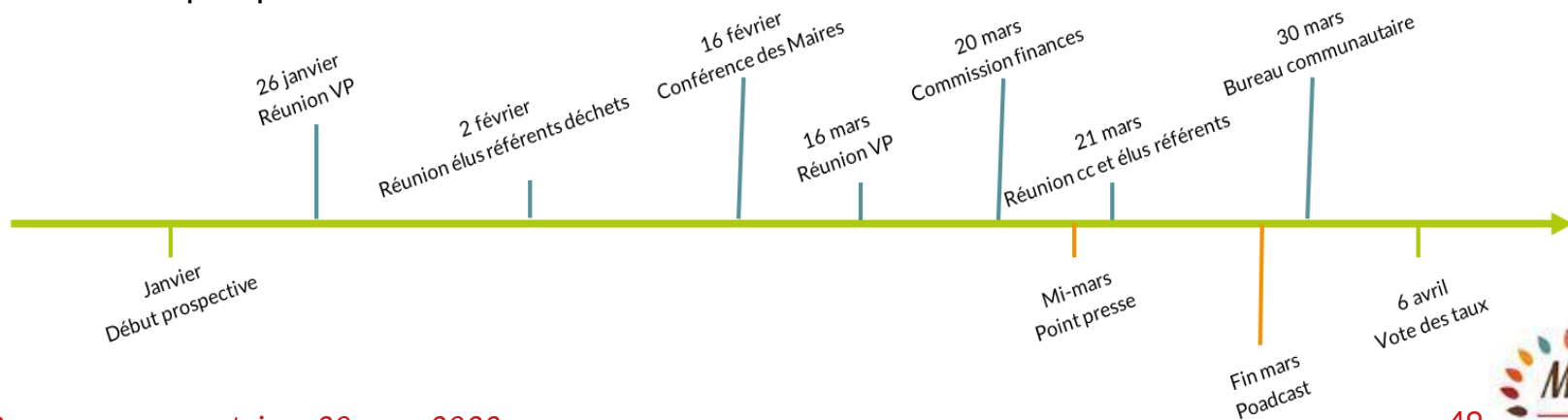
- La base vie
- Les colonnes enterrées
- Les plateformes et aménagement paysager
- Le renouvellement parc informatique
- Le renouvellement du matériel

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

LES INFORMATIONS FAITES SUR

- Les enjeux
- Le contexte national et communautaire
- Les chiffres clés
- L'évolution de la production des déchets
- Le déploiement du nouveau mode de collecte, le PLDPMA et leurs résultats positifs
- Le cout du service, le budget et ses évolutions
- Les actions à mener
- La prospective financière



Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

La prospective financière

	Prospective					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 674 108	7 880 358	7 986 808	8 111 656	8 239 000	8 368 892
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 927 039	7 516 439	7 367 017	7 530 363	7 504 877	7 473 083
Epargne brute	747 069	363 918	619 791	581 293	734 123	895 809
Epargne nette	433 669	2 944	274 134	203 411	360 749	491 099
Total des recettes réelles d'investissement	1 486 935	2 352 836	784 013	769 467	610 980	379 481
Total des dépenses réelles d'investissement	2 969 622	2 716 755	1 403 804	1 350 760	1 345 103	1 275 290

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

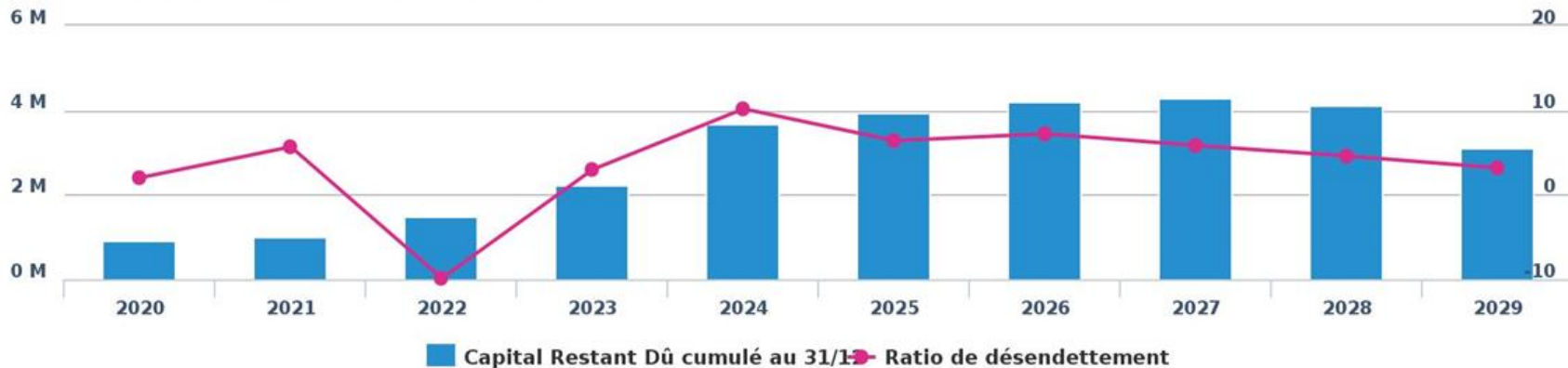
La prospective financière

Le ratio de désendettement est satisfaisant car inférieur à 6 ans

- < 8 ans : zone verte
- Entre 8 et 11 ans : zone médiane (à surveiller)
- Entre 11 et 15 ans : zone orange
- > 15 ans : zone rouge

Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

Budget BA TEOM > PROSPECTIVE TEOM - SCENARIO 3



Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Taux de la TEOM avant 2023  12,98 %

Proposition d'une augmentation du taux de la TEOM de 3,5 points à partir de 2023  16,48 %

Échéance : Vote du taux de la TEOM



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 6 avril 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes (La Boutonnaise) à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 4 mai 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) – à Melle
- Jeudi 11 mai 2023 – Conférence des maires – Salle Raymond Quiard à Chef-Boutonne

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
CS 60048
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr